

COMITE DE QUARTIER NORD SAINT JEAN



COMMENTAIRES SUR L'ENQUETE ENVIRONNEMENTALE AOUT 2025

1. PREAMBULE :

Notre association, le comité de Quartier Nord Saint Jean, regroupe 118 adhérents, tous riverains du COM qui traversera nos quartiers sur environ 3 km entre le rond-point de Gennevieux et le rond-point du Rieucoulon.

Notre association s'est fixé comme principe de ne pas prendre parti pour ou contre le projet.

Notre objectif est que, si le projet doit se réaliser, sa conception et les travaux se déroulent dans le MEILLEUR INTÉRÊT DES RIVERAINS.

À ce titre, nos demandes portent sur des améliorations du projet dans sa partie qui traverse nos quartiers entre le rond-point de Gennevieux et le rond-point du Rieucoulon.

Elles visent à faciliter l'intégration du projet dans notre environnement et à apporter un bénéfice aux riverains que nous sommes.

Les commentaires déjà exprimés sur l'enquête publique montre à quel point l'intérêt des riverains n'est pas abordé : sur les 3000 avis que nous avons pu lire, seuls quelques rares commentaires expriment une demande d'intérêt générale pour les riverains du projet.

Nous demandons aux commissaires enquêteurs d'entendre nos demandes car, même si nous avons pu travailler à l'amélioration du projet avec ASF, il y a des sujets qui ne rentrent pas dans son contrat avec l'État et sur lesquels il ne peut agir de sa propre initiative.

Si nos demandes ne sont pas prises en compte à ce stade, de façon formelle, il en sera fini de cette occasion unique d'améliorer le projet dans l'intérêt des riverains alors que nous serons les premiers impactés si le projet se réalise.

Ce serait également un rendez-vous manqué pour la démocratie participative à laquelle semblent attachés les acteurs politiques locaux (Métropole, Mairie ...)

2. DES PROTECTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES RIVERAINS

Des merlons supplémentaires

Nous demandons à ce que des merlons supplémentaires soient ajoutés le long du COM pour améliorer l'intégration de l'ouvrage dans notre espace de vie.

Pourquoi ?

Les merlons présentent de nombreux avantages :

- Ils jouent le rôle d'écran vis-à-vis du bruit,
- Ils limitent la propagation des polluants et des particules fines vers les abords du projet,
- Ils limitent l'impact visuel du projet pour les riverains

Ils devront être d'une hauteur suffisante pour assurer ces fonctions.

Ils pourront être plantés avec des espèces convenant à la région et permettant une intégration visuelle dans le paysage (par exemple des amandiers et des oliviers qui vont être arrachés sur certaines zones du projet)

**Notre demande :
rajouter des
merlons sur 3 zones
identifiées**

**Nous avons travaillé en coordination avec ASF pour déterminer les meilleures solutions pour répondre à nos demandes.
Toutefois, à ce jour, les merlons ne sont pas encore intégrés au projet.**

Zone 1 : Protection du quartier de la Marqueroze et de la maison de retraite SUDALIA

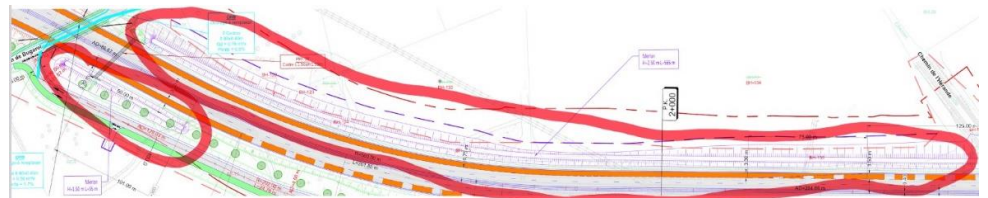
Prolongation jusqu'au PK 3400 du merlon actuellement prévu :



Zone 2 et 3 : Protection des quartiers de la Fermaude, de la Coustaude (côté nord du COM) et des hauts de Saint Jean (côté sud du COM)

Création de deux merlons :

- Côté nord du PK 1800 au PK 2350
- Côté Sud du PK 2250 au PK 2400



3. QUE LES ANGLES MORTS ACTUELS DU PROJET SOIENT TRAITÉS :

Rappel de certains des objectifs principaux du projet

- faciliter les déplacements dans la Métropole,
- favoriser les modes de déplacements alternatifs,
- Supprimer les trafics de transit dans Saint Jean de Vedas.

Les documents de référence

- *Enquête publique pièce C notice explicative para 2,5 les objectifs de l'aménagement*
- *Demande de l'autorité environnementale pages 30/41 de son délibéré du 15 Mai 2025.*

- *Présentation non technique para 1.1.1 Objectifs de l'aménagement*

Les sujets que le projet ne traite pas :

Nous avons identifié des manques flagrants qui ne sont pas intégrés dans le contrat que l'État a passé avec ASF et qui ne sont pas pris en compte par la Métropole qui n'a, à notre connaissance, pas prévu de financements pour accompagner le projet sur les sujets ci-après.

Notre demande

- **Que les commissaires enquêteurs, s'ils devaient formuler un avis favorable, le fassent sous réserve de la mise en place d'un financement et d'une réalisation concomitante aux travaux du COM, des aménagements développés aux points 3,1 3,2 3,3 3,4 et 3,5 suivants, pilotés soit par ASF, soit par la Métropole, mais de façon coordonnée.**
- Nous demandons également aux commissaires enquêteurs de prévoir que notre association soit consultée pour la conception de ces aménagements ainsi que pour leur réalisation.

3.1. DES MESURES POUR SUPPRIMER LES TRAFICS DE TRANSIT UNE FOIS QUE LE COM SERA MIS EN SERVICE

Trafics de transit dans saint jean de vedas

Aujourd'hui de nombreux automobilistes utilisent des rues de lotissements pour éviter les bouchons sur la M 132, en particulier sur la commune de Saint de Védas et dans nos quartiers Nord.

Les exemples de l'allée de la Marqueroze –rue Joseph Cambon et de la rue de la Farigoule sont édifiants (+ de 6000 véhicules jours sur la rue de la Farigoule).

Comment les supprimer une fois le COM mis en service?

La tentation sera grande pour les usagers venant de l'Est et se dirigeant vers le Nord de la métropole de continuer à traverser saint jean :

- Par commodité/habitude
- Aux heures de pointe.

Des dispositifs physiques devront être mis en place pour inciter les véhicules en transit à ne plus traverser le village de Saint Jean de Védas et faire en sorte que les itinéraires proposés par Waze, Google ou autre ne traversent plus St Jean.

Quels dispositifs ?

- feux de signalisation,
- chicanes,
- panneaux,
- modification de sens de circulation...

Comment les définir ?

Il existe aujourd'hui des outils informatiques permettant, à partir d'une étude du trafic local, de déterminer :

- quels aménagements sont nécessaires,
- ou les mettre en place.

ASF, qui a déjà réalisé cette étude de trafic local, a utilisé de tels dispositifs sur la rocade de Toulon, tant en phase travaux qu'après travaux à la satisfaction générale.

Notre demande

Qu'ASF fasse l'analyse des dispositifs à mettre en œuvre en coordination avec la commune, la Métropole et notre association entre autres et que la Métropole finance et exécute les travaux nécessaires dans les 6 mois suivant l'ouverture du COM.

3.2. CRÉER DES PISTES CYCLABLES CONTINUES AUTOUR DU PROJET DU COM:

Pourquoi ?

Pour faciliter :

- l'accès aux transports en commun des riverains et éviter ainsi qu'ils empruntent leurs véhicules pour leurs déplacements, en particulier domicile-travail
- les déplacements de proximité
- l'accès au centre-ville de Montpellier

Un maillage plus fin que les axes cyclables du Schéma Vélolignes de la Métropole

Pour assurer un report des usagers sur les pistes cyclables, il faut que celles-ci soient continues, sécurisées et en site propre.

Le réseau vélo-ligne de la Métropole privilégie des axes importants mais il ne prend pas en compte des pistes « transversales » ou « intermédiaires » qui correspondent aux usages des riverains et qui permettent de proposer une solution cyclable efficace pour mailler un secteur.

Le projet du COM ne traite qu'une partie minime du sujet, puisqu'il ne prévoit que le franchissement des futures pistes (Pièce B Présentation non technique 1.1.6 b)

Notre proposition

Nous avons identifié 2 tracés qui nécessiteraient un aménagement de bout en bout (une partie minime est actuellement traitée dans le cadre du projet du COM).

Tracé 1 : Un accès au terminus de la ligne 5 du tram sur environ 1100m

Tracé 1 : Une liaison entre le rond-point des anciens combattants à la sortie nord de Saint Jean de Vedas et le terminus de la ligne 5, positionnée:

- Soit le long du chemin du Moulin, coté COM, en bordure du fossé existant le long du chemin du Moulin.
- Soit à partir de l'allée cavalière de la Marqueroze, en contournant le cimetière et en utilisant le chemin agricole lorsqu'il existe.

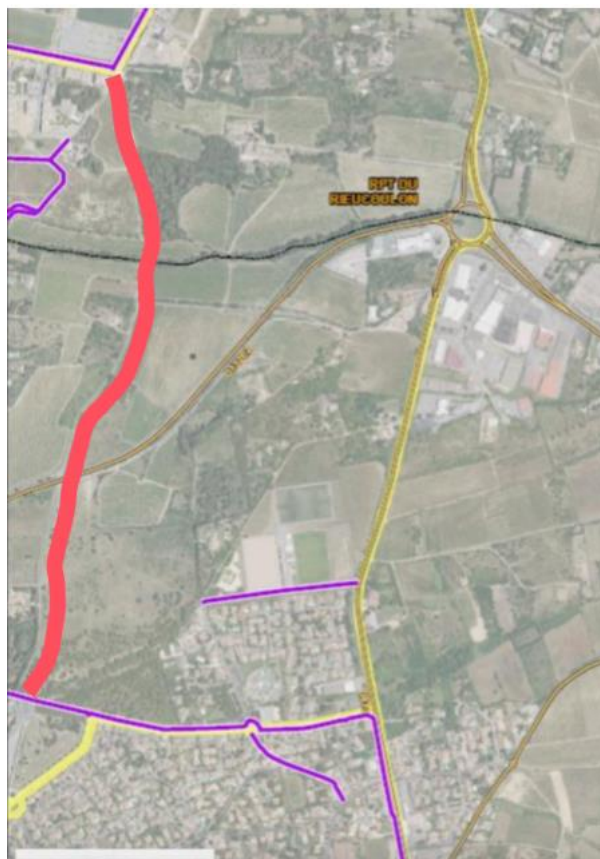
Les deux solutions sont schématisées en bleu ci-dessous :



Tracé 2 : Une piste cyclable continue entre le Chai du Terral et le stade de rugby sur environ 900ml

Partant du château du Terral, une piste cyclable existe actuellement jusqu'au stade de rugby mais doit être améliorée car elle est très fréquentée par les riverains :

- Création d'une piste cyclable en site propre à côté du chemin de Bugarel sur 450ml environ car le « chaucidou » actuel est considéré comme dangereux par les usagers
- Aménagement de la piste entre l'ouvrage sous la RM132 et le gué
- Éclairage de la rue du Mas de Jaume en raison de son caractère sombre, isolé et étroit.



3.3. POLLUTION

Une inquiétude majeure

Une des inquiétudes majeures des riverains réside dans la pollution supplémentaire qui pourrait être générée par le COM.

Notre demande

- **des mesures de pollution avant et après la construction du COM**
- **réalisées par un organisme indépendant (par exemple l'université de Montpellier)**
- **à intervalles régulier le long du projet (par exemple tous les 500m),**
- **Un engagement des autorités à réaliser des interventions postérieures à la construction du COM visant à améliorer la situation si un dépassement des références proposées par l'autorité environnementale dans son avis se produisait localement.**

3.4. CRÉER DES CHEMINEMENTS DE PROMENADE LE LONG DE LA MOSSON :

Reprofilage de la berge droite de la Mosson

Un reprofilage important est prévu entre le rond-point de Gennevaux et le viaduc de la Mosson

(Pièce B Notice de présentation non technique para 1.6.4.b)

Les attentes des riverains

Les riverains de St Jean souhaitent pouvoir se promener sur les bords de la Mosson, alors qu'il n'existe pas de cheminement entre le Nord de St Jean (le chemin s'arrête en rive gauche au niveau du rond-point des anciens combattants, à la sortie de St Jean) et Juvignac.

L'arasement mentionné ci-dessus serait l'occasion de créer un sentier de promenade entre Juvignac et St Jean, qui se poursuive au-delà du rond-point de Gennevaux le long du chemin du Moulin jusqu'au rond-point des anciens combattants, à l'entrée nord de St Jean de Vedas.

Outre le caractère attractif d'un tel sentier, la création d'un cheminement jusqu'à Juvignac permettrait:

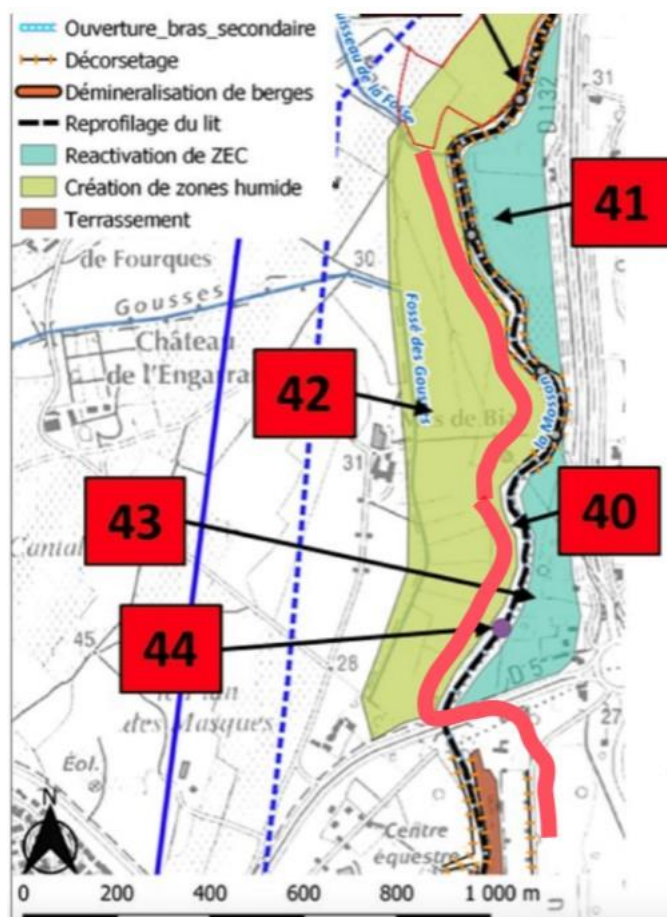
- Une appropriation des bords de la Mosson par les riverains
- Une sensibilisation aux enjeux écologiques de la ripisylve de la Mosson

Notre demande

Que la réalisation des travaux du COM soit l'occasion de créer concomitamment un cheminement piétonnier continu depuis Saint Jean de Vedas jusqu'à Juvignac, en profitant des aménagements du projet en terme de compensation pour acquérir le peu de foncier nécessaire (ou droit de passage) et réaliser des franchissements submersibles des cours d'eau secondaires si nécessaire.

Le schéma ci-dessous illustre cette demande.

En rouge ce que pourrait être le chemin en rive droite de la Mosson entre Juvignac et le rond-point de Gennevaux, et en rive gauche de la Mosson entre le rond-point de Gennevaux et Saint Jean de Vedas:



3.5. ADAPTATION DU SITE DE COMPENSATION « LAS PILLAS » AU CENTRE DE NOS QUARTIERS

Mesures de compensation « Las Pillas »

(Pièce C Étude d'impact p 492/714)

Ce site de 16 hectares se trouve en plein centre des quartiers nord de St Jean. Il est prévu d'être aménagé, pour sa partie BE 0032, en zone agricole.

Or une partie importante de cette parcelle est boisée, et ne présente pas d'intérêt « agricole », surtout dans une zone aussi urbanisée.



Notre proposition

Nous proposons que la partie boisée de la parcelle BE 0032 soit aménagée en semi ouvert comme la partie BE0018, et que les deux zones (BE 0018 + zone hachurée ci-dessus) soient accessibles aux riverains et aménagée avec quelques sentiers propices à la promenade.

3.6. AUTRES PROPOSITIONS :

Aires de covoiturage

Pour inciter au covoiturage, il paraît opportun de réaliser des aires de covoiturage, de façon à inciter les usagers d'un même secteur (Laverune, Saint Jean, Juvignac) et qui travaillent à l'Est (Millénaire, Vendargues,...) ou au sud de Montpellier (zones commerciales de Lattes ou Pérols) à se grouper pour leur trajets.

Un sujet qui n'est pas abordé dans le projet

Deux sites concernés dans nos quartiers :

- Le rond-point de Gennevaux
- Le rond-point du Rieucoulon

Nos propositions :

Rond-point de Gennevaux

Une aire pourrait être envisagée sur un délaissé du secteur, par exemple à l'intérieur de la bretelle de sortie du COM en direction de St Jean et la RM5, ou sur la zone de compensation de Campagne du Pont si elle est réalisée avec une surface perméable et puisse être fermée en cas d'inondation.

Rond-point du Rieucoulon

Une aire pourrait être envisagée dans un des délaissés du secteur.

Installations de chantier

Il est mentionné dans la pièce B Notice de présentation non technique para 1.6.2

- Eaux superficielles Évitement : « interdiction de positionner des installations de chantier dans les cours d'eau et leurs abords immédiats »,
- risque naturels Évitement Choix judicieux des installations de chantier... (hors zone inondable pour le stockage de matériaux polluants et stationnement d'engins)

La vallée de la Mosson est caractérisée par la présence d'une zone inondable, définie dans le PPRI de St Jean de Vedas.

Notre demande

Éviter toute installation dans le périmètre inondable

Étendre l'interdiction de toute installation de chantier quelle qu'elle soit dans le périmètre inondable de la Mosson. (sauf éventuellement des bureaux provisoires de chantier dans la bâtisse existante à Campagne du Pont avant sa démolition)

Qualité de vie des riverains

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec ASF de façon constructive à de nombreuses reprises en phase conception et nous envisageons réciproquement de le poursuivre pendant la phase travaux.

Notre proposition

Mentionner la concertation avec les associations de riverains :

- **comme une mesure de réduction des impacts dans la rubrique « Qualité de vie des riverains » Pièce B Notice de présentation non technique para 1.6.2**
- **en phase conception et en phase travaux**
- **pour inciter les autres pouvoirs publics à organiser ce type de d'échanges.**

4. CONTACT :

Comité de Quartier Nord Saint Jean

Nous sommes à la disposition de toute personne qui souhaite avoir des clarifications sur les sujets ci-dessus ou partager une information sur nos quartiers :

comitedequartiernordsaintjean@gmail.com

Pour le Comité de Quartier Nord Saint Jean

La Présidente

Le Vice-Président

C Mialet Martinez

M Musnier